



HAUTS-DE-FRANCE

PASSER DE LA COMPRÉHENSION À L'USAGE

Intelligence artificielle, de la découverte à l'action, qu'est-ce que c'est ?

Cette formation-action est destinée à accompagner les entreprises de proximité aux usages de l'intelligence artificielle et à mettre en œuvre concrètement un premier projet IA, adapté à leur activité.

Le parcours combine :

- ✓ des temps de **formation collective** pour maîtriser les fondamentaux de l'IA ;
- ✓ un **temps individualisé** permettant d'identifier, tester et formaliser un projet IA opérationnel au sein de l'entreprise.

Un **parcours progressif** particulièrement adapté aux besoins des dirigeants salariés, responsables administratifs ou tous salariés occupant des fonctions métiers ou transverses.

1 Bénéficiaires

Entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Contenu

Formation collective aux usages de l'IA

Séquence 1 Comprendre les fondamentaux de l'IA et identifier les usages déjà présents dans l'entreprise.

Séquence 2 Identifier les opportunités de l'IA pour votre entreprise et élaborer un premier plan d'action individuel.

Séquence 3 Optimiser l'utilisation des outils IA accessibles et auto-évaluer les acquis, préparer l'accompagnement individuel.

Temps individualisé

- ✓ Identification et formalisation du besoin prioritaire de l'entreprise.
- ✓ Élaboration d'un plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre dans l'entreprise.

3 Avantages

- ✓ Formation 100% adaptée aux réalités des entreprises de proximité.
- ✓ Appropriation des outils IA accessibles, concrets et peu coûteux.
- ✓ Accompagnement individualisé à partir des problématiques réelles de l'entreprise.
- ✓ Construction de la feuille de route IA de l'entreprise.

4 Modalités

Durée totale de la formation

16 heures

- ✓ 3 séquences de formation collective et en distanciel.
- ✓ 1 temps individualisé de 7 heures, les lieux seront définis entre les entreprises et les prestataires.

Un diagnostic de maturité IA en amont permettra de mettre en place le plan d'action adapté.

5 Financement

- ✓ Entreprises de moins de 50 salariés : prise en charge à 100%.
- ✓ Entreprises de plus de 50 salariés, vous rapprocher de votre conseiller.

6 Démarche



Contactez votre conseiller Opco EP :
opcoep.fr/mon-conseiller

Directement depuis selexion.opcoep.fr,
vous réservez, en quelques clics



→ **Sélexion, c'est le catalogue de formations** sélectionnées par Opco EP pour **faciliter l'accès à la formation dans votre entreprise et répondre à vos besoins** :

- ✓ Communication & vente ;
- ✓ Informatique & nouvelles technologies ;
- ✓ Ressources humaines ;
- ✓ Management, gestion de projet, gestion d'entreprise ;
- ✓ Transition écologique & énergétique ;
- ✓ Tuteur & maître d'apprentissage ;
- ✓ et des formations identifiées par votre branche professionnelle, **spécifiquement adaptées à votre activité...**



1

Authentifiez-vous

Créez votre compte ou connectez-vous pour consulter votre catalogue personnalisé de formations.



2

Trouvez votre formation

Recherchez la formation qui répond aux besoins de développement des compétences des salariés de votre entreprise : thématiques, dates et lieux.



3

Inscrivez vos salariés en ligne

Après avoir fait votre choix, vous n'avez plus qu'à inscrire vos salariés et vous laisser guider pour finaliser vos demandes.

